



Madame,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a remplacé la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR).

Le RIFSEEP se compose de deux indemnités :

- l'IFSE (indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise), qui vous est versée mensuellement,
- le CIA (complément indemnitaire annuel), versé en paie de décembre.

**La mise en place du RIFSEEP s'est effectuée sans gain ni perte de votre niveau indemnitaire.** Le montant de votre PFR (part fonctions mensuelle et part résultats de fin d'année) a ainsi été transposé en totalité en IFSE.

Vous percevrez en décembre 2018 votre IFSE mensuelle, ainsi qu'un éventuel CIA, dont le montant correspondra à l'augmentation annuelle décidée par votre hiérarchie dans le cadre de la campagne de primes 2018.

**La totalité de la part résultats perçue en décembre dernier ayant été intégrée à vos mensualités d'IFSE tout au long de l'année 2018, il est en conséquence possible que le montant indemnitaire qui vous sera versé en décembre 2018 soit inférieur à celui de décembre 2017. Un exemple est présenté au verso de ce document.**

Vous pouvez vérifier le maintien de votre niveau annuel de primes en additionnant les 12 mensualités d'IFSE perçues en 2018, à comparer au montant perçu en 2017 (part fonctions et résultats cumulés).

Enfin, dans le cas où vous perceviez une part résultats en février, je vous précise que ce montant continuera de vous être versé sous forme d'IFSE complémentaire en février de chaque année.

Votre service des ressources humaines est à votre disposition pour répondre à toute interrogation de votre part.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice des ressources humaines

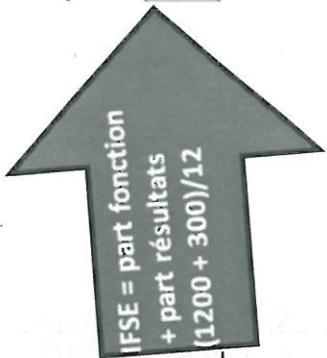
Frédérique LANCESTREMER

Exemple de transposition de la PFR en RIFSEEP

Rémunération 2017 (PFR)

CODE	RUBRIQUES	MONTANT MENSUEL	MONTANT ANNUEL
42 F	Part fonctions versée mensuellement	100 €	1 200 €
42 S	Solde PR résultats annuel versé en décembre		300 €

Total indemnitaire  
annuel PFR = 1 500€



Rémunération 2018 (RIFSEEP)

CODE	RUBRIQUE	MONTANT MENSUEL	MONTANT ANNUEL
IFM	IFSE	125 €	1 500 €

Total indemnitaire  
annuel IFSE = 1 500€

Bulletin de paie de décembre 2018

CODE	RUBRIQUES	MONTANT AGENT
IFM	IFSE	125 € (mensualité habituelle d'IFSE)
CIA	CIA	X € (1)

(1) montant décidé lors de la campagne de primes 2018